

ministre albertain puisse prononcer un discours diffusé par trois stations, afin d'exposer à la population de sa province l'activité de son gouvernement, M. Young est une personnalité assez importante pour comparaître devant la Commission royale en vue d'y expliquer comment il arrive à ses décisions.

J'aimerais bien savoir qui est M. George Young. A quel corps d'élite appartient-il donc, à quel groupe puissant au point de pouvoir empêcher les stations privées de radiodiffusion de permettre à des ministres de faire rapport au public des affaires d'État? Le règlement contient-il un principe d'ordre général qui ne fait aucune différence entre les droits d'un ministre du gouvernement d'Alberta et ceux d'un fonctionnaire quelconque de la rue Jarvis? S'il en est ainsi, il faudrait agir incessamment.

Je n'ai nulle intention d'être injuste envers qui que ce soit. Je préciserai en toute équité que nous qui formons le parti créditiste ne partageons pas l'avis de ceux qui condamnent en bloc l'œuvre de Radio-Canada. Nous avons toujours soutenu, nous l'avons nous-même déclaré en cette enceinte, que Radio-Canada a été la première à assurer au Canada un service inestimable et qu'elle est appelée à jouer dans l'avenir un rôle très important. D'autre part, nous ne pouvons accepter la situation qu'occupe actuellement la Société Radio-Canada qui détient des pouvoirs exclusifs bien qu'elle exploite un champ d'activité extrêmement lucratif de télévision. La raison que nous avons de penser ainsi, c'est que, comme je l'ai dit déjà, nous nous opposons catégoriquement à la tendance générale d'accaparer les pouvoirs qui existent actuellement. Cette tendance ne se manifeste pas uniquement dans cette industrie. Elle est marquée dans l'administration publique et dans les grandes entreprises.

Le présent Gouvernement exerce plus de pouvoir et d'autorité que jamais sur la vie, l'activité privée et la propriété de notre population. Nous le constatons dans la série de sociétés qui ont été constituées pour envahir des domaines où elles n'avaient pas de raison d'être et assurer des services qui auraient aussi bien pu l'être par une entreprise privée à qui on en aurait fourni l'occasion. Nous le constatons également dans la radiodiffusion et la télévision. Comme je l'ai déjà dit, cette tendance ne se manifeste pas uniquement dans le gouvernement. Elle domine d'autres domaines également. Nous la trouvons dans les grandes entreprises, les puissantes sociétés par lesquelles les petites sont absorbées. Nous la voyons dans la finance, nous la voyons dans le travail. Cela devient un combat de géants. Le petit exploitant indépendant, impatient d'engager son capital dans ces divers domaines, d'y faire sa part

et d'y apporter un élément de concurrence, disparaît tout simplement dans la mêlée.

Sauf erreur, c'est Theodore Dreiser, l'auteur de *An American Tragedy* qui a déclaré, il y a plusieurs années, qu'entre une nation remplie de magasins à succursales, de chemins de fer, d'hôtels, de journaux, d'établissements industriels et commerciaux à succursales,—et je pourrais peut-être ajouter une série de postes de radio et de télévision exploités par l'État,—et le régime soviétique il n'y a qu'un pas.

Dans les circonstances, même si les membres de notre groupe reconnaissent que Radio-Canada accomplit une tâche très utile, il y aurait certes lieu de modifier la ligne de conduite qui la régit. A notre avis, entre les deux opinions extrêmes qui ont été exprimées jusqu'ici au cours du débat, il y a le juste milieu, qui devrait permettre l'établissement de relations plus équitables entre Radio-Canada et les exploitants privés de postes de radio et de télévision du Canada. Je ne comprends pas pourquoi la Société craint l'établissement d'un organisme indépendant de réglementation. De fait, cet organisme libérerait Radio-Canada de plusieurs de ses lourdes responsabilités.

Un mot seulement au sujet des émissions.

Je n'irai pas par quatre chemins: d'une part, certaines émissions de Radio-Canada sont excellentes et je les apprécie beaucoup; d'autre part, certaines émissions m'ont porté à me demander où sont les artistes que nous avons au Canada, je le sais bien. On a dit que parfois les nouvelles sont tendancieuses. Le président du Bureau devrait bien étudier cette question, afin de s'assurer que rien de tel n'a lieu.

Pour ce qui est du recours aux artistes canadiens, je dirai que les habitants des provinces des Prairies en particulier n'ont pas un nombre convenable d'émissions en provenance de leurs villes. Le ministre pourra nous dire, quand il répondra à certaines des choses qu'on a dites peut-être, quel a été le nombre d'émissions en provenance d'Edmonton. Je sais que les talents ne manquent pas dans cette ville; mais les occasions de se faire valoir sont très rares. J'ai reçu des plaintes assez graves à ce propos.

Je serai bien franc: il me semble que Radio-Canada serait beaucoup plus respectée et jouirait d'une bien plus grande confiance de la part du public, si elle accordait davantage aux partis minoritaires (ceux qui sont reconnus, évidemment) l'occasion de se faire entendre. Les questions prêtant à la controverse dont le Parlement est saisi sont telles, que la population mérite qu'on lui expose les diverses opinions politiques. Il ne convient pas que des questions d'ordre financier limitent les occasions qu'ont les petits partis d'exposer